

Paul et Alfred COSTE-FLORET

deux jumeaux et trois républiques (1911-1990)

Un ouvrage historique réalisé par leur jeune sœur

Témoins et acteurs de leur temps, Paul et Alfred Coste-Floret ont laissé une somme importante de documents, pour la plupart inédits, à partir desquels cet ouvrage a été composé. Son auteur, Marie-Françoise Furet, agrégée des Facultés de Droit, y ajoute un témoignage vécu. Paul et Alfred Coste-Floret étaient en effet ses frères aînés.

Ils appartenaient à cette famille d'esprit qu'on désignait avant la guerre du nom de christianisme social. Après de modestes débuts politiques sous la III^e République, elle s'est trouvée propulsée du fait de la guerre d'abord dans la Résistance puis dans l'arène politique. Incarnée par une nouvelle génération, presque disparue aujourd'hui, elle joua un rôle de premier plan sous la IV^e République. C'est à cette génération qu'appartenaient les Coste-Floret, frères jumeaux dont les carrières parallèles s'ordonnent autour des mêmes convictions.

Dès 1929, à l'âge de dix-huit ans, ils adhèrent l'un et l'autre au Parti démocrate populaire où leur père militait déjà. Parti d'inspiration chrétienne, quoique non confessionnel, il avait été fondé en 1924. Après la guerre, le programme du MRP s'inspirera largement de celui du Parti démocrate populaire. Beaucoup de ses leaders ou de ses militants avaient été les animateurs des mouvements de Résistance. Tel fut le cas des frères Coste-Floret.

Démobilisés en 1940, ils font partie de ces démocrates-chrétiens qui se sont engagés très tôt sur cette voie. La fondation du mouvement de Résistance « Liberté » fut décidée lors d'une réunion tenue à Clermont-Ferrand au domicile de Marcel Prélot lors de la rentrée universitaire de 1940. Y participaient, outre Marcel Prélot, Alfred Coste-Floret, René Capitant, François de Menthon et Pierre-Henri Teitgen. De la fusion de « Liberté » avec le mouvement « Vérité », animé par Pierre Frénay, va naître en 1941 « Combat ». Avec Combat apparaît le premier en date des grands réseaux de la Résistance française qui n'avait suscité jusque là que des initiatives dispersées.

De son côté, Paul Coste-Floret avait rejoint après l'armistice son poste de professeur à la Faculté de Droit d'Alger. Il va y devenir en 1941 l'un des fondateurs du mouvement « Combat outre-mer ». Ce mouvement a puissamment contribué à la venue du Général de Gaulle à Alger à un moment où il était contesté par les alliés. Ainsi Paul Coste-Floret va-t-il se retrouver dans la mouvance du Comité français de Libération nationale, désormais implanté à Alger. Ce C.F.L.N. deviendra le 24 avril 1944 « gouvernement provisoire de la République française » avant de rejoindre le 1^{er} septembre à Paris le Général de Gaulle qui s'y trouvait déjà.

À Paris, Paul va retrouver son frère Alfred qui, activement recherché par la Gestapo, y vivait depuis 1943 dans la clandestinité tout en continuant à diriger le service de renseignement de « Combat ».

Cependant que se déroulent sur le sol français les dernières batailles, le gouvernement provisoire est remanié. Composé pour les deux tiers de personnalités venues d'Alger, treize de ses membres se rattachent aux

anciens partis politiques, ce qui est mal perçu par les résistants de la métropole. Parmi les réseaux de la Résistance, peu d'entre eux cependant se sont montrés capables de donner naissance à des formations politiques pour lesquelles ils n'avaient été ni conçus ni organisés. Le courant démocrate-chrétien fait partie de ces exceptions : il va donner naissance au Mouvement Républicain Populaire, qui va devenir l'une des forces politiques de la IV^e République.

Membres fondateurs du MRP, Paul et Alfred Coste-Floret compteront parmi les plus actifs au cours d'une carrière politique d'où se détachent quelques traits essentiels.

Député de la Haute-Garonne, Alfred Coste-Floret a été durant douze ans membre de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée Nationale. On évoquera seulement ici la part qui fut la sienne dans l'entrée de la France dans la première Communauté européenne, la Communauté Charbon Acier (C.E.C.A.). Robert Schuman lui avait personnellement demandé de devenir le rapporteur du projet de loi autorisant la ratification du traité. Il fut effectivement désigné par la Commission des Affaires étrangères pour présenter ce rapport à l'Assemblée. Ce texte de soixante quatorze pages mériterait d'être mieux connu, au même titre que la déclaration Schuman, du 9 mai 1950, très brève, d'un abord facile et surtout première en date. Mais le rapport d'Alfred Coste-Floret va plus loin, s'attachant aussi bien aux motifs de la création de la Communauté qu'à ses facteurs et à ses conséquences.

On réalise mal aujourd'hui l'acharnement mis par les adversaires du projet, les gaullistes en particulier, à en obtenir l'ajournement. Décidés à tout mettre en œuvre à cet effet, ils multiplient les artifices de procédure. Le rôle d'Alfred Coste-Floret fut fondamental pour trouver le moyen de les déjouer et obtenir un vote favorable de l'Assemblée le 11 décembre 1951. Selon les termes de Jean Monnet, sa contribution fut « essentielle et déterminante ».

Européen convaincu, Alfred Coste-Floret devait siéger quelques années plus tard au Parlement de la Communauté, où ses initiatives et ses interventions, nombreuses et remarquées, portaient surtout sur le domaine des institutions communautaires et celui de la politique étrangère de la Communauté. Ainsi ses travaux se situent dans le prolongement de l'action menée à l'Assemblée Nationale, spécialement à la Commission des Affaires étrangères.

C'est dans un autre domaine que devait se déployer l'activité politique de Paul Coste-Floret. Député de l'Hérault, il occupa à neuf reprises, sous la IV^e République, des postes ministériels chargés de lourdes responsabilités. Il sera Ministre de la Guerre au moment où l'armée se voit confier de nouvelles tâches alors que le Parlement vient de réduire ses crédits. Ministre de la France d'outre-mer, il sera confronté au conflit indochinois. Ministre d'Etat chargé de la réforme de la Constitution, il parviendra à faire aboutir la seule révision constitutionnelle qu'ait connue la IV^e République.

Mais son nom reste surtout attaché à son œuvre constitutionnelle. On la connaît d'abord à travers son

rapport à l'Assemblée Constituante, du 20 août 1946, d'où est issue la Constitution de la IV^e République. Certains lui en ont fait grief. Le texte, certes imparfait, était le fruit d'un compromis. Mais il faut se replacer dans les conditions de l'époque, Paul Coste-Floret lui-même l'a très bien expliqué. Un premier projet, présenté par Pierre Cot et approuvé par l'Assemblée Constituante, venait d'être rejeté par le référendum populaire. Œuvre du parti communiste, ce texte instituait un véritable régime d'assemblée, sans aucun contrepoids. On oublie trop que c'est à la vigoureuse campagne menée par le MRP qu'était dû ce rejet. Préférant rester en retrait, le Général de Gaulle n'était intervenu à aucun moment.

Mais il fallait maintenant sortir d'un provisoire qui n'avait que trop duré. Cela n'était possible qu'autour d'un texte susceptible de rallier à la fois la majorité de l'Assemblée et celle des citoyens. D'où la déception de Paul Coste-Floret quand le Général de Gaulle, sortant de sa réserve, intervint cette fois pour condamner le nouveau projet dans son discours d'Epinal du 19 septembre 1946. Le discours d'Epinal reprenait les grands thèmes du discours de Bayeux du 16 juin 1946. Et voilà pourquoi l'on a reproché à Paul Coste-Floret de s'être déjugé.

Car ce discours de Bayeux, considéré comme l'expression de la doctrine gaulliste en matière constitutionnelle, reproduisait à s'y méprendre les idées exposées par le même Paul Coste-Floret dans un article du journal « Combat » du 7 août 1943, publié alors qu'il était à Alger vice-président du Comité juridique de la France libre présidé par René Cassin.

Pourtant le rapporteur n'a jamais varié dans son attitude. Désavouant l'appellation de « père de la Constitution » donnée par la presse, il affirme : *« Il n'y a pas de projet Coste-Floret, mais si je devais revendiquer un projet comme le mien, je le ferais de la proposition déposée sous ma signature au nom du Mouvement Républicain Populaire »*. Seulement, à vouloir prolonger le provisoire, l'ordre public risquait de se trouver gravement affecté. Ils n'étaient pas loin les soubresauts qui avaient entouré un an plus tôt la libération du territoire ! Paul Coste-Floret avait mené un rude combat pour rallier la majorité à un projet qui ne transige pas sur ce qui était pour lui et pour son parti l'essentiel. Il estimait l'avoir gagné.

Par la suite, au cours de sa longue carrière politique, il n'a cessé d'œuvrer pour chercher à en améliorer le fonctionnement, en technicien du droit mais aussi en parlementaire soucieux d'efficacité. Pendant toute la durée de la IV^e République, Paul Coste-Floret sera l'auteur d'une série de propositions tendant à faire évoluer le système vers un authentique régime parlementaire où l'exécutif retrouverait ses prérogatives.

On sait comment le douloureux conflit algérien allait entraîner la fin de la IV^e République. Paul Coste-Floret sera appelé en 1958 à siéger au Comité constitutionnel qui a formulé la Constitution de la V^e République à partir du projet élaboré par Michel Debré.

Après la révision de 1962, consacrant l'élection du Président de la République au suffrage universel direct, il estime qu'on en doit tirer toutes les conséquences, faute de quoi nos institutions n'échapperont pas à une regrettable ambiguïté. Il est

désigné comme rapporteur de six propositions – dont la sienne – tendant à instaurer un véritable régime présidentiel. Son rapport du 26 juin 1963 est resté sans suite mais il apporte sur l'évolution des institutions de la V^e République un éclairage nouveau.

La compétence et la réputation qu'il a acquises dans le domaine constitutionnel amènent Paul Coste-Floret à siéger au Conseil Constitutionnel à partir de 1971. Il démissionne alors de la vice-présidence du Centre démocrate qu'il assume depuis 1967, les deux fonctions étant incompatibles. Cette nouvelle formation politique avait été créée en 1967 par Jean Lecanuet pour prendre la relève du MRP dont les résultats électoraux ne cessaient de se dégrader.

Car dans l'esprit des électeurs le MRP s'identifiait désormais à la IV^e République. Il en serait en réalité plutôt l'otage. Les institutions de la IV^e République ont été ébranlées par le non-respect d'une Constitution sans doute imparfaite mais qui méritait que l'on en fit au moins correctement l'essai. Le mépris de la disposition voulant qu'un gouvernement ne se retire que sur un vote de défiance à la majorité absolue a entraîné un retour aux errements de la III^e République. L'ombre de la III^e République a pareillement orienté ses réactions face au problème de la décolonisation... C'est avec retard que les uns et les autres ont pris conscience du caractère révolutionnaire de ces soulèvements.

En même temps s'opérait un retour aux conceptions conflictuelles d'avant guerre, opposant des blocs dits des droites ou des gauches, dans des affrontements passionnés. Parce qu'il n'y avait pas de majorité de gouvernement possible sans son appoint, le MRP s'est trouvé amené à participer à des gouvernements où il se présentait alternativement comme la droite d'un tripartisme excluant les communistes ou comme la gauche d'une coalition de modérés.

Les militants supportaient de plus en plus mal ces attermoissements, allant parfois jusqu'à quitter un Mouvement qui se présentait au sortir de la Résistance comme le garant d'un ordre politique novateur, conformément au manifeste du premier congrès du MRP après la Libération : « Nous voulons une révolution qui permette avant tout une élévation spirituelle et morale des hommes... garantissant à chacun le droit de vivre dans la sécurité et la dignité ».

A travers la trajectoire de Paul et Alfred Coste-Floret, l'auteur de cette biographie a cherché à montrer les contradictions et les difficultés d'une époque complexe dont on néglige souvent de rappeler les aspects positifs dans le domaine du relèvement économique ou dans celui des Affaires étrangères dont le ministère fut constamment occupé par des membres du MRP, Georges Bidault et Robert Schuman. On ne saurait la ramener à un schéma simplificateur, pas plus que l'histoire de Paul et Alfred Coste-Floret dont on n'a pu évoquer que quelques aspects dans le cadre limité de cet article.

Paul et Alfred Coste-Floret deux jumeaux et trois républiques (1911-1990) de Marie-Françoise Furet, éd. Lacour, 290 pages, 130F/20 euros (en vente à Paris aux librairies de la Procure, 3 rue de Mézières, et Julliard 229 boulevard Saint Germain ; ainsi que chez l'auteur, 16 rue Cardinal de Cabrières 34000 Montpellier).

« LE MRP VOUS PARLE ! » Directeur de la publication : Jacques Mallet

Commission paritaire de la presse : N° A5-65-465 - IMPRIMERIE SIMEDIAT-CIRCULAIRES COULON 01 42 36 08 15